



COMMUNIQUÉ DE LA POSTE

aux habitants des communes



LA POSTE

Sécuriser l'accès aux boîtes aux lettres en hiver est recommandé

- En période hivernale, le risque de chute par glissade est une des premières causes d'accident chez les facteurs du département, pouvant perturber la distribution du courrier.
- Neige et verglas rendent parfois les trottoirs glissants et dangereux et les boîtes aux lettres inaccessibles.
- En cas de précipitations de neige ou de pluie verglaçante, il est donc recommandé de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à son habitation et les abords de sa boîte aux lettres déneigés, pour permettre aux facteurs d'effectuer la distribution de vos lettres et colis 6 jours sur 7 dans un souci de rendre un service de la meilleure qualité possible en toute sécurité.
- Nous vous rappelons que les boîtes aux lettres doivent se situer à l'entrée des propriétés, soit en bordure de la voie ouverte à la circulation publique.



LA POSTE